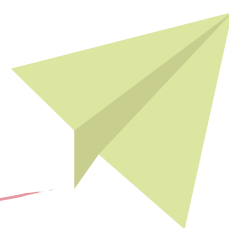
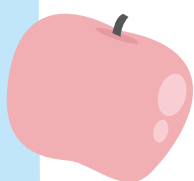
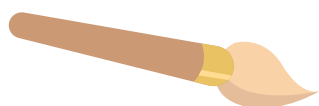


Guide de rentrée scolaire

2026-2027



Toutes les informations
pour une rentrée
scolaire réussie



Fournitures de rentrée

Comme chaque année, la Ville d'Évry-Courcouronnes accompagne la scolarité de chaque élève **en offrant des fournitures scolaires aux écoliers de la Ville, du CP au CM2** remise dans un sac écolier, que l'enfant reçoit le jour de la rentrée.
→ Cette aide permet d'alléger le budget de rentrée scolaire des familles évry-courcouronnaises.

CP

- 1 Protège-cahier 17x22 (bleu)
- 1 Protège-cahier 17x22 (rouge)
- 1 Stylo bille pointe moyenne bleu
- 1 Stylo bille pointe moyenne vert
- 1 Stylo bille pointe moyenne rouge
- 1 Stylo bille pointe moyenne noir
- 1 Gomme caoutchouc
- 1 Pochette 12 crayons de couleurs
- 1 Double décimètre incassable
- 1 Paire de ciseaux 13 cm
- 1 Crayons papier HB
- 1 Ardoise effaçable 17x24,5
- 1 Feutre effaçable à sec noir pointe fine
- 1 Cahier 24x32 (48 pages)
- 1 Cahier de brouillon 17x22 (48 pages)
- 1 Cahier 17x22 (32 pages) polypropylène
- 1 Cahier TP 21x29,7 (48 pages)
- 1 Chemise 3 rabats élastiques polypropylène
- 1 Protège document 60 vues

CE1

- 1 Protège-cahier 17x22 (bleu)
- 1 Protège-cahier 17x22 (rouge)
- 1 Stylo bille pointe moyenne bleu
- 1 Stylo bille pointe moyenne vert
- 1 Stylo bille pointe moyenne rouge
- 1 Stylo bille pointe moyenne noir
- 1 Gomme caoutchouc
- 1 Pochette 12 crayons de couleurs
- 1 Crayons papier HB
- 1 Ardoise effaçable 17x24,5
- 1 Feutre effaçable à sec noir pointe fine
- 1 Cahier 24x32 (48 pages)
- 1 Cahier de brouillon 17x22 (48 pages)
- 1 Cahier TP 21x29,7 (48 pages)
- 1 Chemise 3 rabats élastiques polypropylène
- 1 Protège document 60 vues

CE2

- 1 Protège-cahier 17x22 (bleu)
- 1 Protège-cahier 17x22 (rouge)
- 1 Stylo bille pointe moyenne bleu
- 1 Stylo bille pointe moyenne vert
- 1 Stylo bille pointe moyenne rouge
- 1 Stylo bille pointe moyenne noir
- 1 Gomme caoutchouc
- 1 Pochette 12 crayons de couleurs
- 1 Triple décimètre incassable
- 1 Paire de ciseaux 13 cm
- 1 Crayons papier HB
- 1 Ardoise effaçable 17x24,5
- 1 Feutre effaçable à sec noir pointe fine
- 1 Cahier 24x32 (48 pages)
- 2 Cahiers de brouillon 17x22 (48 pages)
- 1 Cahier TP 21x29,7 (48 pages)
- 1 Chemise 3 rabats élastiques polypropylène
- 1 Protège document 60 vues

CM1

- 1 Protège-cahier 17x22 (bleu)
- 1 Protège-cahier 17x22 (rouge)
- 1 Stylo bille pointe moyenne bleu
- 1 Stylo bille pointe moyenne vert
- 1 Stylo bille pointe moyenne rouge
- 1 Stylo bille pointe moyenne noir
- 1 Gomme caoutchouc
- 1 Pochette 12 crayons de couleurs
- 1 Crayons papier HB
- 1 Ardoise effaçable 17x24,5
- 1 Feutre effaçable à sec noir pointe fine
- 1 Cahier 24x32 (48 pages)
- 2 Cahiers de brouillon 17x22 (48 pages)
- 1 Cahier de brouillon 17x22 (48 pages)
- 1 Cahier TP 21x29,7 (48 pages)
- 1 Chemise 3 rabats élastiques polypropylène
- 1 Classeur 4 anneaux polypropylène
- 1 Jeu de 6 intercalaires cartonnés A4
- Lot de 50 pochettes perforées lisses A4

CM2

- 1 Protège-cahier 17x22 (bleu)
- 1 Protège-cahier 17x22 (rouge)
- 1 Stylo bille pointe moyenne bleu
- 1 Stylo bille pointe moyenne vert
- 1 Stylo bille pointe moyenne rouge
- 1 Stylo bille pointe moyenne noir
- 1 Gomme caoutchouc
- 1 Pochette 12 crayons de couleurs
- 1 Crayons papier HB
- 1 Ardoise effaçable 17x24,5
- 1 Feutre effaçable à sec noir pointe fine
- 1 Cahier 24x32 (48 pages)
- 2 Cahiers de brouillon 17x22 (48 pages)
- Cahier 17x22 (48 pages) polypropylène
- 1 Cahier TP 21x29,7 (48 pages)
- 1 Chemise 3 rabats élastiques polypropylène

Édito

À l'approche de la **rentrée scolaire 2026 - 2027**, la Ville est heureuse de vous proposer ce guide pratique, pensé pour vous accompagner, vous et vos enfants, tout au long de l'année. Vous y trouverez **toutes les informations essentielles** pour bien aborder cette nouvelle année. Grâce au portail des Services en ligne, toutes vos démarches sont accessibles directement à distance : inscriptions, réservations des activités extrascolaires, accueils de loisirs.

Chaque rentrée est un moment important, pour les familles comme pour la Ville. C'est aussi le point de départ — ou la continuité — d'une relation de confiance qui se construit autour de l'enfant, entre les parents, les équipes éducatives et les services municipaux.

Offrir aux enfants un environnement propice à leur épanouissement reste donc au cœur des engagements de la Ville. Ces dernières années, un travail de fond a été mené pour améliorer les conditions d'accueil : **14 écoles ont ainsi été rénovées, 12 cours oasis ont été aménagés** pour proposer des espaces plus agréables, plus verts et adaptés aux besoins des enfants. Cet engagement se prolonge naturellement dans le quotidien des élèves : **une restauration scolaire de qualité, des activités sportives et culturelles diversifiées**, ainsi que des **dispositifs d'accompagnement** pour soutenir chaque enfant dans son parcours.

Dans un contexte économique qui pèse sur de nombreuses familles, la Ville fait le choix de maintenir un soutien concret en offrant de nouveau à chaque élève, du CP au CM2, **un sac écolier** contenant les fournitures essentielles pour la rentrée.

À travers l'ensemble de ces actions, la Ville agit chaque jour aux côtés des familles pour permettre à chaque enfant de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans les meilleures conditions. L'équipe municipale renouvelée est pleinement mobilisée, aux côtés des enseignants et des personnels scolaires, pour poursuivre cet objectif.



Stéphane Beaudet
Maire d'Évry-Courcouronnes
Président de l'Agglomération Grand Paris Sud



Medhy Zeghouf
1^{er} adjoint
Coordination de l'équipe municipale, éducation, culture et patrimoine, enseignement supérieur et recherche

Sommaire

Édito.....	3
Démarches en ligne	4
Calendrier des réservations	6
Bien réserver les activités	8
Accueil périscolaire	9
Restauration scolaire	10
Accueils de loisirs	12
Activités sportives	14
École des arts	16
Accompagnement à la scolarité	17
Facturation des activités	18
Quotient familial	20
Aide et contact	21
Coordonnées des écoles et des accueils de loisirs	22

Pour vous accompagner au quotidien et faciliter vos démarches

• Le guichet famille, votre point d'entrée unique

Pour l'ensemble des démarches liées :

- à la petite enfance
- à la scolarisation (inscriptions scolaires)
- aux activités scolaires, périscolaires et extrascolaires,
- aux activités culturelles et sportives (école des arts, mercredis et vacances sportives)



Clos de la Cathédrale

4 Clos de la Cathédrale

Lundi, mercredi, vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h à 16h30

Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 01 60 91 61 47

• Le Portail des Services en ligne :

votre espace personnalisé accessible 24h/24h et 7j/7

Pour plus de facilité, réalisez toutes vos démarches familles en ligne !

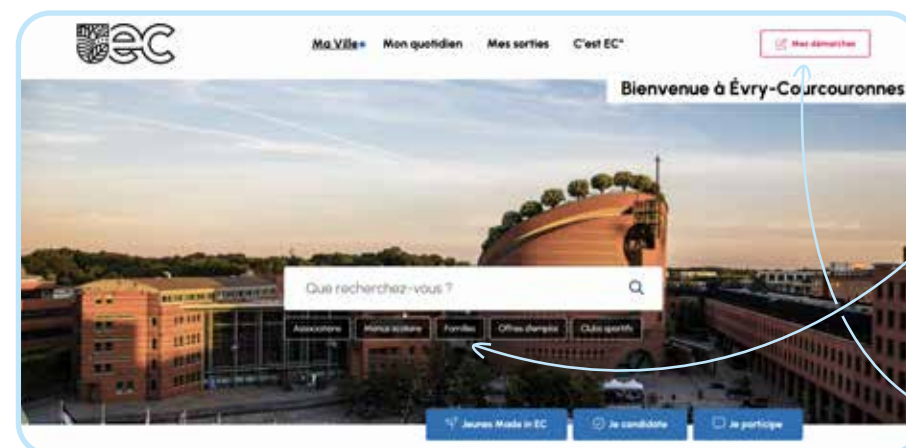
Depuis votre ordinateur ou votre smartphone, vous pouvez **en quelques clics** :

- Inscrire votre enfant aux différentes activités et services proposés par la Ville
- Réserver, modifier ou annuler les dates de présence de votre enfant
- Signaler une absence
- Découvrir les menus de la restauration scolaire / Consulter le règlement des activités municipales
- Modifier votre dossier familial
- Calculer votre quotient familial
- Régler vos factures
- Consulter l'état de traitement de vos démarches en ligne et l'agenda des activités réservées



• Comment utiliser le portail des services en ligne ?

Depuis le site internet de la ville (www.evrycourcouronnes.fr) :



→ Cliquez sur « **Familles** » pour accéder à la page d'accueil du Portail des Services en ligne.

→ Cliquez sur « **Mes démarches** » pour retrouver l'ensemble des informations utiles pour réaliser vos démarches.

[Mes démarches](#)

✓ Vous avez déjà un compte

Accédez à votre espace personnel, en vous connectant directement depuis la page d'accueil du **Portail des Services en ligne**



ME CONNECTER

Connexion

Français

Courriel

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

Vous n'avez pas encore de compte ?
[Créer un compte](#)

✗ Vous n'avez pas encore de compte

Contactez le **Guichet Famille** au **01 60 91 61 47**. Un lien d'activation vous sera transmis par mail

Vous n'avez pas accès à Internet ?

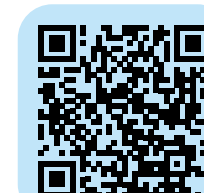
Rendez-vous à l'**Hôtel de Ville**, au **Clos de Cathédrale** ou dans les **Maisons de quartier - Centres sociaux** et utilisez librement les ordinateurs mis à la disposition du public.

Vous avez des difficultés à effectuer vos démarches en ligne ?

Bénéficiez d'un accompagnement avec les conseillères numériques :

- À l'Hôtel de ville, les mercredis et jeudis sur rendez-vous
- À la Mairie annexe centre, les 1ers mardis de chaque mois de 14h à 16h30 sans rendez-vous
- Au sein des Maisons de quartier

+ d'infos sur evrycourcouronnes.fr

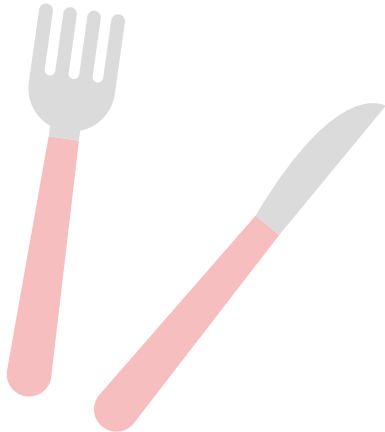


Le calendrier des réservations

Les dates de réservation
à ne pas manquer pour
la rentrée



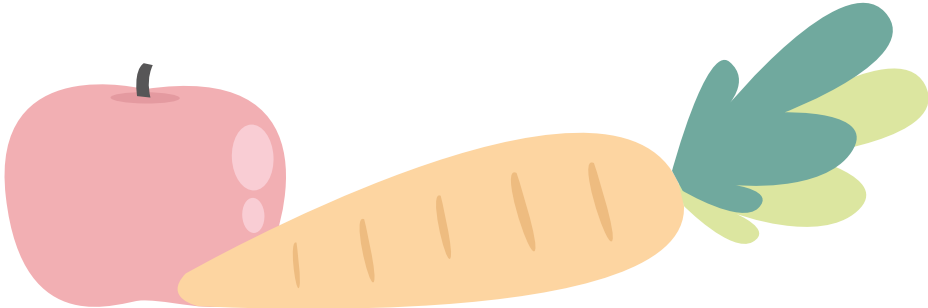
Ouverture des réservations
pour les repas à la restauration
scolaire et les accueils de loisirs
du mercredi le lundi 8 juin 2026



Dates limites de réservation
pour les 2 premières semaines de la rentrée :

	Lundi 31 août	Repas du mardi 01/09	Accueil de loisirs du mercredi 02/09	Repas du jeudi 03/09	Repas du vendredi 04/09
En ligne		16 août	17 août	18 août	19 août
Formulaire papier	7 août				

	Repas du lundi 7/09	Repas du mardi 08/09	Accueil de loisirs du mercredi 09/09	Repas du jeudi 10/09	Repas du vendredi 11/09
En ligne	22 août	23 août	24 août	25 août	26 août
Formulaire papier	7 août				



Les dates de réservations
pour le reste de l'année scolaire

Activités durant le temps scolaire :
repas à la restauration scolaire et accueils de loisirs du mercredi

- Sur le portail des services en ligne → au plus tard 15 jours avant la date
- Sur formulaire papier → par période de 3 à 4 mois, selon le planning ci-dessous :

	Période de réservation sur formulaire papier	
	Ouverture	Date limite
Période du 1 ^{er} septembre au 18 décembre 2026	8 juin	7 août
Période du 4 janvier au 31 mars 2027	2 novembre	11 décembre
Période du 1 ^{er} avril au 2 juillet 2027	1 ^{er} février	12 mars

Activités durant les vacances scolaires :
accueils de loisirs et stages sportifs durant les vacances

Sur formulaire papier (pour les accueils de loisirs)
ou auprès du Guichet Famille (pour les stages sportifs)
→ par période de vacances, selon le planning ci-dessous

		Période de réservation sur formulaire papier	
		Ouverture	Date limite
Vacances d'automne du 19 au 30 octobre	Accueil de loisirs	14 septembre	2 octobre
	Stages sportifs	23 septembre	
Vacances de fin d'année du 21 au 31 décembre	Accueil de loisirs	16 novembre	4 décembre
	Stages sportifs	25 novembre	
Vacances d'hiver Du 8 au 19 février	Accueil de loisirs	4 janvier	22 janvier
	Stages sportifs	13 janvier	
Vacances de printemps Du 5 au 16 avril	Accueil de loisirs	1 ^{er} mars	19 mars
	Stages sportifs	10 mars	

Les conseils pour bien réserver les activités

Ne pas confondre inscription et réservation

L'inscription administrative permet d'identifier les enfants susceptibles d'utiliser les services municipaux.

- Les accueils périscolaires, la restauration scolaire, les accueils de loisirs (mercredi et vacances), sont accessibles sans démarche d'inscription préalable spécifique.
- Les activités telles que l'école des sports, l'école des arts et les stages sportifs nécessitent une inscription préalable par les familles.

La réservation permet de planifier la présence effective de l'enfant.



Attention !

La réservation est obligatoire !

Sans réservation, votre enfant ne pourra pas participer à l'activité, même s'il est inscrit.



Respectez les délais de réservation

Sur le Portail des services en ligne, pour toutes les activités, un seul délai est à retenir : **il faut réserver au plus tard 15 jours avant la date de l'activité ou la période de vacances.**

Sur formulaire papier ou directement auprès du Guichet famille, la réservation s'effectue selon les calendriers précisés pour chaque activité (voir pages suivantes).



ATTENTION ! Pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs du mercredi, en cas de non-réservation, les activités seront facturées 50% plus cher (sur la base du tarif habituel, calculé en fonction de votre quotient familial).

Vérifier les réservations effectuées

Pour vous assurer que tout est bien réservé et avoir l'esprit tranquille, consultez à tout moment les démarches réalisées en ligne depuis votre compte personnalisé du Portail des services en ligne, rubrique « **Dernières demandes** », ou en consultant l'agenda de chacun des membres de votre foyer à partir de leur icône.

Signaler l'absence de mon enfant en cas de maladie

Pour ne pas être facturé inutilement, vous devez signaler à la Mairie, dans un délai de **8 jours**, les absences de votre enfant.



L'accueil périscolaire Avant et après l'école

• Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en **maternelle** ou en **élémentaire**

• Où ?

Toutes les écoles de la ville organisent une prise en charge des enfants avant et après l'école.

• Quels horaires ?

De **7h15 à l'entrée en classe le matin**, puis de la sortie de la classe **jusqu'à 18h45** l'après-midi.

• Quand déposer ou récupérer mon enfant ?

Le matin, vous pouvez déposer vos enfants **à compter de 7h15**.

L'après-midi, vous pouvez récupérer vos enfants **à compter de 17h** pour les élèves de maternelles et **à compter de 18h** pour les élémentaires.

• Les + ?

- Une équipe d'animation **investie**
- Un panel d'activités **ludiques et adaptées** à l'âge des enfants
- Un goûter pour les enfants présents à l'accueil du soir
- Une **aide aux devoirs** pour les élèves d'élémentaires de 17h à 18h. Dans ce cas, les départs se font à partir de 18h pour ne pas gêner le travail des élèves.

• Comment inscrire mon enfant ?

Aucune inscription n'est nécessaire :

- Pour l'accueil du matin, vous pouvez déposer vos enfants le jour même ;
- Pour l'accueil du soir, vous devez informer l'équipe d'animation ou l'enseignant de la présence de votre enfant à l'accueil du soir, le matin-même.

La restauration scolaire les jours d'école

• Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en **maternelle** ou **élémentaire**, si vous avez réservé les repas.

• Les + de la restauration

- Le choix entre un repas **avec ou sans viande**
- L'assurance de **repas équilibrés**
- Des produits **locaux et de saison**, avec plus de goût
- Une pause méridienne conviviale avec les autres enfants
- Des **tarifs adaptés à vos ressources**

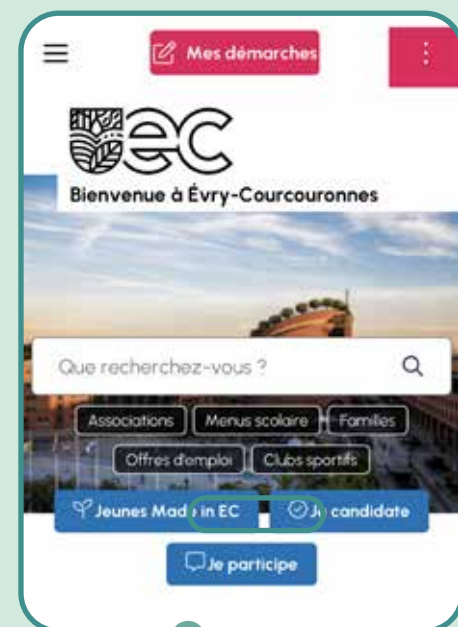
• La réservation, pour quoi faire ?

La réservation permet aux équipes de la ville d'évaluer le nombre de repas qui seront servis dans leur école. Cette comptabilité permet de s'assurer que la quantité de repas produite chaque jour sera consommée et ainsi d'**éviter le gaspillage alimentaire**.



• Consultez les menus

Depuis le site internet de la ville, cliquez sur « **Menus scolaire** »



Depuis le portail des services en ligne, cliquez sur « **Infos pratiques** »



• J'ai oublié de réserver, que se passe-t-il ?

Votre enfant pourra déjeuner à l'école. Toutefois, le repas servi sera un repas de substitution et le tarif habituel de la prestation **sera majoré de 50%**.

• J'ai réservé un repas, mais mon enfant est absent

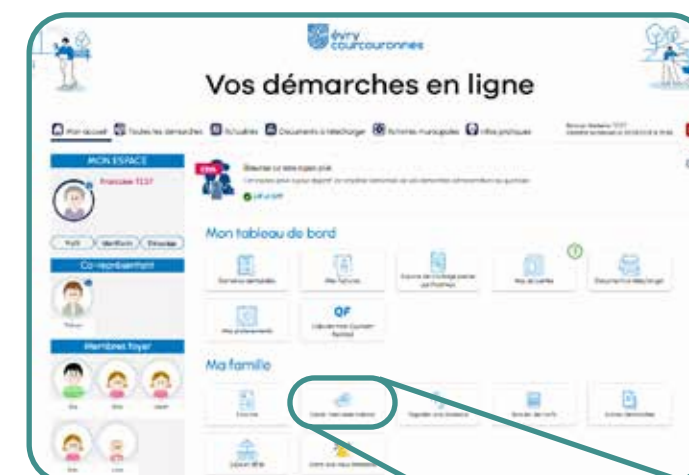
En cas de maladie, et sur justificatif (**certificat médical ou attestation sur l'honneur, à transmettre sous 8 jours sur le portail des Services en ligne** ou en le **déposant au Clos de la Cathédrale**), vous n'aurez pas à payer le repas.

• Comment réserver les repas ?

Sur le portail des Services en ligne, à compter du 8 juin 2026

La réservation en ligne vous permet de :

- Réserver pour un jour, pour plusieurs mois, voire sur l'année entière si cela vous semble plus simple;
- Modifier ou annuler vos réservations jusqu'à 15 jours avant la date du ou des repas concernés.



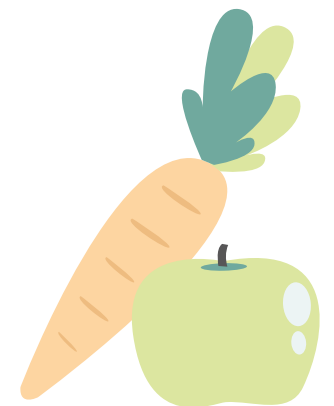
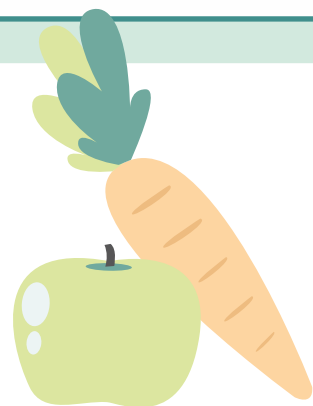
Rubrique « **Gérer mes réservations** »



Sur formulaire papier, disponible à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale

Contrairement à la réservation en ligne, les réservations par formulaire papier se font pour une période de trois à quatre mois, à renouveler.

Le dépôt des formulaires doit se faire à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale selon le planning présenté **page 7**.



Les accueils de loisirs Mercredis et vacances scolaires

• Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en **maternelle** ou en **élémentaire**, si vous avez réservé les jours d'accueil et/ou les repas.

• Quand ?

L'accueil s'effectue à la **demoi-journée** ou à la **journée complète**, avec ou sans repas :

- Les mercredis en période scolaire
- Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

Vous pouvez déposer vos enfants entre **7h15 et 9h** et les récupérer **entre 16h30 et 18h45**. Si votre enfant ne bénéficie pas de la restauration, vous devez le récupérer entre 11h30 et 12h, puis le ramener entre 13h et 13h30.

Les horaires sont à définir en fonction des activités organisées.

• Où ?

Les accueils de loisirs sont répartis sur la ville par secteur géographique. **Les enfants sont rattachés à l'accueil de loisirs correspondant à leur lieu d'habitation** (sauf en cas de dérogation).

Durant les vacances scolaires, plusieurs accueils de loisirs peuvent être regroupés ponctuellement. Vous en êtes alors informés préalablement.

• Les + ?

- Une équipe d'animation investie
- Un panel d'activités ludiques et adaptées à l'âge des enfants
- L'apprentissage de la vie à plusieurs

• J'ai oublié de réserver, que se passe-t-il ?

Les tarifs habituels de l'accueil et du repas seront **majorés de 50%**. Le repas servi sera un repas de substitution.

• J'ai réservé, mais mon enfant est absent

En cas de maladie, et **sur justificatif** (certificat médical ou attestation sur l'honneur, à transmettre sous 8 jours sur le **portail des Services en ligne** ou en le déposant au Clos de la Cathédrale), **vous n'aurez pas à payer pour la journée**.

• Comment réserver les journées d'accueil de loisirs ?

Sur le portail des Services en ligne

Cette modalité de réservation vous permet de :

- Réserver pour un jour, pour une période, voire même pour l'année scolaire entière (uniquement pour les mercredis) si cela vous semble plus simple.
- De modifier ou d'annuler vos réservations jusqu'à 15 jours avant le mercredi ou le premier jour des vacances scolaires concernées.

Rubrique « **Gérer mes réservations** »



Pour les mercredis

À compter du 8 juin

Pour les vacances scolaires

Les réservations sont ouvertes avant chaque période de vacances durant 3 semaines et doivent être réalisées au plus tard 15 jours avant le début des vacances

Sur formulaire papier

disponible à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale

Pour les mercredis

Contrairement à la réservation en ligne, la réservation avec le formulaire papier se fait pour une période de trois à quatre mois, **à renouveler pour chaque période**.

Le dépôt des formulaires doit se faire au Clos de la Cathédrale, selon le planning défini.

Pour les vacances scolaires

Le dépôt des formulaires pour chaque période de vacances doit se faire directement auprès des accueils de loisirs, selon le planning défini.



Attention !

Une fois le formulaire déposé, **aucun changement de date n'est possible**.

Retrouvez les plannings des inscriptions page 7.

Les activités sportives

• L'école des sports

L'école des sports, c'est quoi ?

Différentes activités multisports, sous forme de parcours sportifs et/ou de découvertes sportives, sont proposées aux enfants et **encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État.**

Pour qui ?

Pour tous les enfants, nés **entre 2015 et 2023**

Quand et où ?

Durant la période scolaire, à compter du lundi 21 septembre. Les lieux, horaires et activités seront transmis lors du **forum des associations le samedi 5 septembre**, ou lors de la journée porte ouverte.

Portes ouvertes :

Découvrez le dispositif et posez toutes vos questions **mercredi 16 septembre** de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Les + ?

- Pour les plus jeunes, éveil à la motricité
- Pour les plus âgés, perfectionnement
- Découverte de plusieurs disciplines
- Apprentissage de la vie en collectif

• Les vacances sportives

Les stages sportifs, c'est quoi ?

Ce sont des stages permettant aux enfants de découvrir diverses disciplines sportives, pendant les vacances scolaires, **encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État.** Le programme des activités proposées est précisé à l'ouverture des inscriptions.

Pour qui ?

Les enfants nés **entre 2016 et 2022**

Quand ?

Pendant toutes les vacances scolaires :

- Pour les **enfants de 4 et 5 ans**, nés en 2021 et 2022. Stage du lundi au vendredi (sauf jours fériés), en demi-journée, de 9h à 12h
- Pour les **enfants de 6 à 10 ans**, nés entre 2016 et 2020 Stage du lundi au vendredi (sauf jours fériés), en journée complète, de 9h à 17h. Un temps d'accueil est prévu avant et après les activités.

Où ?

Les lieux d'accueils des stages sont communiqués lors de l'inscription.

• Comment inscrire mon enfant à l'école des sports et aux stages sportifs des vacances scolaires ?

École des sports

Les inscriptions et réservations se font pour l'année scolaire entière **à compter du 17 septembre 2026**, dans l'ordre d'arrivée et **en fonction du nombre de places disponibles.**

Vacances sportives

Les inscriptions et réservations sont ouvertes avant chaque période de vacances **durant 10 jours** et **doivent être réalisées au plus tard 15 jours avant le début des vacances.**

Sur le portail des Services en ligne

→ Première étape

Effectuer l'inscription administrative de l'enfant

→ Deuxième étape

Réserver le stage souhaité

Rendez-vous dans la rubrique « **S'inscrire** » pour s'inscrire puis réserver.



S'inscrire



Attention ! Une fois les réservations validées, vous ne pouvez plus intervenir sur votre espace personnel. Toute demande de modification devra être réalisée auprès du Guichet Famille.

Auprès du Guichet Famille

Rendez-vous **au Clos de la Cathédrale** (4, Clos de la Cathédrale) :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mardi de 13h à 16h30
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 01 60 91 61 47

Retrouvez les plannings des inscriptions page 7.



L'École des arts

• L'École des arts, c'est quoi ?

Ce sont des ateliers qui permettent aux enfants de **découvrir 2 à 4 disciplines artistiques**, accompagnés par des artistes professionnels.

• Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés **du CP à la 6^{ème}**.
Les ateliers sont organisés par tranche d'âge.

• Quand ?

Les **samedis matin durant 2h**, de novembre à juin, durant la période scolaire.

• Où ?

Les ateliers se dérouleront dans les équipements de la Ville (conservatoires, théâtres, Maisons de quartier - Centres sociaux, gymnases, écoles) en fonction de l'activité.

• Quelles disciplines ?

- Théâtre d'ombres
- Théâtre masqué
- Écritures théâtrales et mise en scène
- Danse contemporaine
- Danse hip-hop
- Arts visuels
- Photographie
- Arts du cirque
- Capoeira
- Chant
- Percussions
- Musiques du monde

Les + ?

- Explorer une **approche sensible du monde**
- Développer la **créativité** de l'enfant
- Rencontrer d'autres enfants autour d'un **projet commun**

• Comment inscrire mon enfant à l'École des arts ?

Les inscriptions et les réservations s'effectuent pour l'année entière à compter du **1^{er} septembre 2026**, par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles.

Sur le portail des Services

→ **Première étape** : Effectuer l'inscription administrative de l'enfant

→ **Deuxième étape** : Réserver le stage souhaité



Rendez-vous dans la rubrique **« S'inscrire »** pour s'inscrire puis réserver.



Attention ! Une fois les réservations validées, **vous ne pouvez plus intervenir sur votre espace personnel**. Toute demande de modification devra être réalisée auprès du Guichet Famille.

Auprès du Guichet Famille

Rendez-vous au **Clos de la Cathédrale** (4, Clos de la Cathédrale) :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, mardi de 13h à 16h30, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 01 60 91 61 47

L'accompagnement à la scolarité - CLAS

• Pour qui ?

Tous les écoliers de la ville

• Où ?

Dans les **Maisons de quartiers - Centres sociaux**.

Les horaires et programmes sont spécifiques

à chaque structure.

• Quand ?

Lundi, mardi, jeudi et vendredi après l'école

Les + ?

- Une aide aux devoirs et un apport méthodologique
- Des ateliers culturels et socioculturels
- Un accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant
- Un encadrement assuré par des étudiants recrutés par la Ville (niveau Bac+2 minimum)

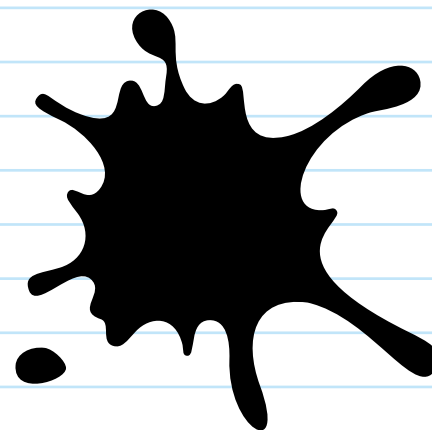
• Comment inscrire mon enfant ?

Au mois de septembre, dans les Maisons de Quartier - Centres sociaux avec une rencontre obligatoire entre les encadrants, l'enfant et les parents. **Une participation est demandée, selon le quotient familial ou forfaitaire**. Le dispositif est **accompagné et financé par la CAF et l'État**

+ d'infos :

Service de la Vie Locale

Tél : 01 60 91 61 69



Vous sentez une fragilité ou une vulnérabilité chez votre enfant ?

Il existe des dispositifs de réussite éducative, à destination des enfants âgés de 2 à 16 ans, susceptibles de vous apporter des réponses, de vous procurer une aide ponctuelle ou de vous accompagner sur le long terme.

Contact :

Groupement d'Intérêt Public Stratégie d'Action Éducative - GIP-SAE
Tél : 01 69 36 51 05



Facturation des activités

Les activités périscolaires et extrascolaires (accueil périscolaire, accueil de loisirs, restauration, vacances sportives) sont facturées, une fois le service consommé, **le mois suivant**.
Exemple : pour les activités du mois de septembre 2026, vous recevrez votre facture à la fin du mois d'octobre 2026.
Les autres activités (École des Arts, école des sports et vacances sportives) **sont facturées au forfait**.

Accueils périscolaires	Facture mensuelle après consommation le mois suivant	Tarif à l'unité selon le Quotient familial	Service facturé à la présence
Restauration scolaire			Présence sans réservation : tarif habituel majoré de 50%
Accueil de loisirs mercredi			Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel
École des sports	3 factures (novembre, mars, juin)	Forfait à l'année selon le Quotient familial	En cas d'absence sur une ou plusieurs date(s), le parcours reste facturé.
Ecole des arts	4 factures (décembre, février, avril, juin)		
Accueil de loisirs vacances scolaires	Facture mensuelle après consommation le mois suivant	Tarif à l'unité consommée selon le Quotient familial	Présence sans réservation : tarif habituel majoré de 50%
Vacances sportives		Forfait par stage	Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel

• Signalez au plus vite à la Mairie les absences de votre enfant pour ne pas être facturé inutilement

Dans quels cas ?

- En cas de maladie ou de rendez-vous médical et **sur justificatif** (certificat médical ou attestation sur l'honneur) **transmis sous 8 jours**
- En cas de **sortie scolaire ou de grève**, le service est averti. Vous n'avez aucune démarche à faire.
- Dans les autres cas et **en l'absence de justificatif valable**, vous devrez payer le repas et/ou l'activité.

Comment transmettre mon justificatif à la mairie ?

Sur le portail des Services en ligne

Rendez-vous dans la rubrique « **Signaler une absence** », complétez le formulaire en ligne et joignez votre justificatif. Vous recevrez une confirmation une fois votre demande traitée.



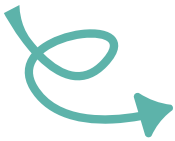
Au Clos de la Cathédrale

Déposez votre justificatif d'absence dans la boîte aux lettres ou auprès des agents d'accueil. Pensez à bien préciser les nom et prénom de votre enfant, son école et les activités concernées par l'absence.

• Comment payer vos factures ?

Sur le portail des Services en ligne

- 7j/7, 24h/24, de façon simple et rapide, dans la rubrique « **Mes factures** »
- par carte bancaire
 - par E-CESU



Par prélèvement automatique

En l'activant sur le **portail des Services en ligne** ou auprès du **Guichet Famille**

Auprès du Guichet Famille, Au Clos de la Cathédrale

- par carte bancaire
- par CESU
- en espèce

Les moyens de paiement par activités :

	C.B	Chèque	Espèces	CESU	E-CESU
Accueils périscolaires du matin et du soir	✓	✓	✓	✓	✓
Restauration	✓	✓	✓		
Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires	✓	✓	✓	✓	✓
École des Arts	✓	✓	✓		
Ecole des sports et vacances sportives	✓	✓	✓		

Guichet Famille

Clos de la Cathédrale – 4 Clos de la Cathédrale
Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30
Mardi de 13h à 16h30
Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
Tél : 01 60 91 61 47



Le Quotient Familial

• À quoi sert le Quotient Familial ?

Le **Quotient Familial (QF)** permet aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à leurs ressources pour le paiement des activités municipales scolaires, périscolaires et de loisirs.

Une fois calculé, il est valable pour toute l'année scolaire.

Les informations nécessaires pour le calcul du **Quotient Familial** sont :

- Les revenus du foyer fiscal
- Le nombre de personne à charge

• Quand faire calculer votre Quotient Familial ?

Du **27 juillet au 9 octobre 2026**, pour une application dès la rentrée scolaire de septembre et tout au long de l'année.

• Comment faire calculer votre Quotient Familial ?

Sur le portail des Services en ligne,

dans la rubrique « **Calculer mon Quotient Familial** »



À l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale

Dépôt du dossier (dans la boîte aux lettres ou à l'accueil)

Calcul directement auprès du **Guichet Famille**, au Clos de la Cathédrale,

4 Clos de la Cathédrale

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30, mardi de 13h à 16h30, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Par courrier postal

Transmission du dossier complet à :

Mairie d'Évry-Courcouronnes

Guichet Famille

Place des Droits de l'Homme et du Citoyen

91000 Évry-Courcouronnes

• Quels documents présenter ?

- Avis d'imposition de **l'année en cours (2026)** sur les revenus de l'année N – 1 (2025) ou avis de situation déclarative (pour chaque représentant du foyer fiscal)
- Dernière **attestation de paiement de la CAF** ou autre régime allocataire datant **de moins de 3 mois**

Une fois le Quotient Familial calculé, il vous sera précisé les tarifs pour chacune des activités municipales.

Le saviez-vous ?

En cas de changement de situation familiale en cours d'année (perte d'emploi, naissance,...), votre dossier pourra être révisé **sur présentation des justificatifs au Guichet Famille.**

Besoin d'infos ou d'aide ? Contactez-nous !

Guichet famille

Clos de la Cathédrale – 4 Clos de la Cathédrale

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, mardi de 13h à 16h30, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél. : 01 60 91 61 47

Depuis la page d'accueil du portail des Services en ligne

ou de votre espace personnalisé rubrique « **Contactez-nous !** »



Depuis la page d'accueil du site internet de la ville sur

evrycourcouronnes.fr (en bas de page) rubrique « **@ Nous contacter** »

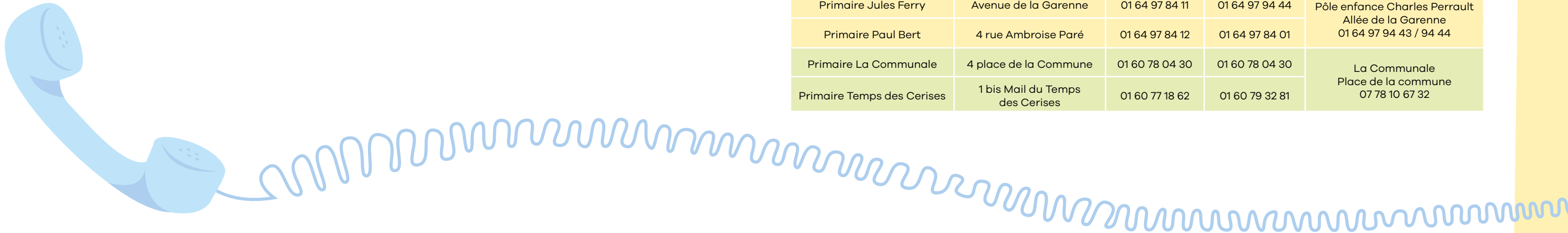


• Calendrier des vacances 2026-2027

- Rentrée scolaire : mardi 1^{er} septembre 2026
- Vacances d'automne : du samedi 17 octobre au dimanche 1 novembre 2026
- Vacances de fin d'année : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
- Vacances d'hiver : du samedi 6 février au dimanche 21 mars 2027
- Vacances de printemps : du samedi 3 avril au dimanche 18 avril 2027
- Les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027
- Vacances d'été : à partir du samedi 3 juillet 2027

Coordonnées des écoles
et des accueils de loisirs

Ecole	Adresse école	Tél. école	Tél. periscolaire	Accueil de loisirs
Elémentaire Alexandre Dumas	205 rue Bonaparte	01 60 77 72 79	01 60 77 72 79	Pôle enfance des Loges 2 bd de l'Écoute S'il Pleut 01 60 77 64 50
Elémentaire Bois Guillaume	29 rue de la Clairière	01 60 77 43 09	01 60 77 43 65	
Maternelle Champs-Élysées	28 rue de Sion	01 60 77 43 99	01 60 77 43 99	
Elémentaire Champs-Élysées	26 rue de Sion	01 60 77 41 78	01 60 77 41 78	
Maternelle Françoise Dolto	27 rue de la Clairière	01 60 79 40 08	01 60 78 17 12	
Elémentaire Jules Verne	203 rue Champollion	01 60 77 55 17	01 60 77 55 17	
Elémentaire Maurice Genevoix	302 allée J. Vallès	01 60 79 17 11	01 60 79 17 11	
Maternelle Condorcet	19 rue de l'Orge	01 64 97 37 30	01 60 77 65 95	
Elémentaire Condorcet	17 rue de l'Orge	01 64 97 37 27	01 64 97 37 27	Condorcet 17-19 rue de l'Orge 01 60 77 06 79
Maternelle Georges Lapierre	12 impasse de la Juine	01 60 79 08 68	01 60 77 06 79	
Elémentaire Georges Lapierre	10 impasse de la Juine	01 60 78 50 86	01 60 78 50 86	
Maternelle Coquibus	37 allée J. Rostand	01 60 78 23 16	06 29 40 89 11	La Lanterne 71 rue Henri Rochefort 01 60 78 42 19
Elémentaire Coquibus		01 60 79 17 36	06 29 40 89 11	
Maternelle La Lanterne	71 rue H. Rochefort	01 60 78 99 53	01 60 78 42 19	
Elémentaire La Lanterne	73 rue H. Rochefort	01 60 78 99 51	01 60 78 48 95	
Primaire Jacques Brel	1 allée Jacques Brel	01 64 97 84 14	01 64 97 85 02	
Maternelle Jacques Tati	12 rue Jacques Tati	01 64 97 84 06	01 64 97 84 14	Pôle enfance Bois de mon Cœur Allée Jeff 01 64 97 85 01
Elémentaire Jacques Tati		01 64 97 84 06	01 64 97 84 14	
Maternelle Paul Gauguin	Place Paul Gauguin	01 64 97 84 02	01 64 93 59 90	
Elémentaire Paul Gauguin		01 64 97 84 13	01 64 93 59 90	
Primaire Vincent Van Gogh	24 rue du Plessis Briard	01 64 97 84 07	01 64 97 85 07	



Ecole	Adresse école	Tél. école	Tél. periscolaire	Accueil de loisirs
Maternelle Aguado	32 bd Aguado	01 60 77 43 81	01 60 79 48 78	Albert Levasseur Rue Rossini 01 60 77 01 08
Maternelle Levasseur	Rue Rossini	01 60 77 44 76	01 60 77 44 76	
Elémentaire Levasseur		01 60 77 42 58	01 60 77 42 58	
Maternelle Parc-aux-Biches	40 avenue du Parc-aux-Biches	01 60 77 49 76	01 60 77 49 76	
Elémentaire Parc-aux-Biches	42 avenue du Parc-aux-Biches	01 60 77 43 75	01 60 77 43 65	
Elémentaire Alain Savary	205 rue Pierre et Marie Curie	01 64 97 05 64	01 64 97 05 72	Raymond Queneau Mail M. Genevoix 01 60 77 74 93
Elémentaire Jacques Cartier	3 rue de Montespan	01 60 77 40 37	01 60 77 40 37	
Maternelle Lamartine	Rue Descartes	01 60 77 44 40	01 69 36 45 66	
Elémentaire Maréchal Leclerc	4 avenue du Château	01 60 77 43 07	01 60 77 43 07	
Maternelle Maurice Genevoix	301 allée J. Vallès	01 60 78 59 62	01 60 79 17 11	
Maternelle Petit Dragon	403 square du Dragon	01 60 77 44 93	01 60 77 66 25	Mousseau Rue Alphonse Daudet 01 60 77 64 48
Maternelle Poule Rousse	Mail Maurice Genevoix	01 60 77 64 32	01 60 77 74 93	
Maternelle Mousseau	9 rue Jacqueline Auriol	01 60 78 99 52	01 60 77 59 26	
Elémentaire Mousseau	43 rue Alphonse Daudet	01 60 77 43 16	01 60 77 64 48	Aimé Césaire 2 avenue Simone Veil 01 60 91 07 13
Primaire Aimé Césaire	1 avenue Simone Veil	01 60 78 99 49	01 60 91 12 30	
Maternelle Nicolas Jacques Conté	1 rue de l'école	01 69 91 13 60	01 60 78 08 82	
Elémentaire Nicolas Jacques Conté	3 rue de l'école	01 69 91 13 50	01 69 91 13 50	Hector Berlioz Rue François Mauriac 01 60 91 07 95
Elémentaire François Mauriac	Rue George Sand	01 60 78 99 47	01 60 77 06 98	
Maternelle La Fontaine	1 rue A. de la Barre de Nanteuil	01 71 63 18 26	01 60 77 73 49	
Primaire Marco Polo	5 allée Marco Polo	01 60 77 45 88	01 60 77 42 83	Pôle enfance Charles Perrault Allée de la Garenne 01 64 97 94 43 / 94 44
Primaire Jules Ferry	Avenue de la Garenne	01 64 97 84 11	01 64 97 94 44	
Primaire Paul Bert	4 rue Ambroise Paré	01 64 97 84 12	01 64 97 84 01	La Communale Place de la commune 07 78 10 67 32
Primaire La Communale	4 place de la Commune	01 60 78 04 30	01 60 78 04 30	
Primaire Temps des Cerises	1 bis Mail du Temps des Cerises	01 60 77 18 62	01 60 79 32 81	

